



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

TO/pk

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Procès-verbal de la réunion du 29 avril 2010

ORDRE DU JOUR :

Echange de vues sur la situation actuelle du secteur viti-vinicole

Divers (demande d'entrevue / dossiers européens)

*

Présents : M. Fernand Boden, M. Lucien Clement, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen remplaçant M. Jean Colombera, M. Claude Haagen, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Ben Scheuer, M. Carlo Wagner, M. Raymond Weydert

M. Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

MM. Constant Infant, Aly Leonardy, Aly Schumacher, Henri Streng, du « Les Domaines de Vinsmoselle » (Vinsmoselle)

MM. Armand Schmit, Ern Schumacher, de l'Organisation professionnelle des Vignerons Indépendants (OPVI)

MM. Marc Gales, Marc Krier, de la Fédération des Producteurs Négociants et promoteurs des vins mousseux (Négoce)

M. Roby Ley, Directeur de l'Institut Viti-Vinicole

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Roger Negri, Président de la Commission

*

Echange de vues sur la situation actuelle du secteur viti-vinicole

Tout en rappelant l'objectif initial du présent échange de vues,¹ M. le Président informe l'assistance que les trois groupements de producteurs sont entre-temps parvenus à élaborer un compromis avec la coopération active du Directeur de l'Institut Viti-Vinicole et sous l'égide de M. le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

M. le Ministre rappelle qu'il avait fixé comme priorité au nouveau Directeur de l'Institut Viti-Vinicole de reconstituer l'entente du secteur en élaborant un accord permettant de rencontrer les besoins des trois groupements de producteurs. Les entretiens afférents ont été menés dans un esprit constructif et l'accord obtenu ne constitue qu'une première étape franchie avec succès. La prochaine étape sera la clarification de questions techniques dans le cadre de la mise en œuvre réglementaire voire législative. M. le Ministre invite le Directeur de l'Institut Viti-Vinicole à présenter le compromis trouvé :

L'accord se situe dans le cadre tracé par la loi modifiée du 23 avril 1965 portant création d'un Fonds de solidarité viticole (ci-après « le Fonds »).

La composition du comité-directeur du Fonds sera limitée aux seuls groupements cotisants (Vinsmoselle, OPVI et le Négoce) et l'Etat. La nouvelle répartition des délégués sera la suivante : 3 Vinsmoselle, 2 OPVI, 1 Négoce. L'Etat maintiendra ses deux représentants.

La présidence du Fonds s'exercera à tour de rôle tout en reflétant l'importance des groupements respectifs.

Une commission supplémentaire, à côté de celle de la Promotion des Vins et Crémants du Luxembourg, sera créée. Cette commission dite « technique » aura pour mission de traiter tous les aspects en relation avec l'œnologie, la recherche et le développement ainsi que le développement rural. Les organisations précédemment représentées dans le comité-directeur, comme la Protvigne et la Fédération des associations viticoles, le seront dans cette commission en raison de sa nature spécifique.

Il a été décidé qu'à l'avenir, dans ses dépenses, le Fonds tiendra davantage compte du poids respectif des différents groupements de producteurs et de leurs besoins spécifiques. Par conséquent, à l'intérieur du Fonds, une répartition comptable assurera qu'un budget sera à disposition de chaque groupement (compte comptable) leur permettant d'organiser des actions de promotion plus ciblées.

L'accord sera d'application à partir de l'année prochaine. La première étape à mettre en œuvre sera la rédaction d'un règlement grand-ducal reprenant lesdites adaptations en ce qui concerne le fonctionnement du comité-directeur du Fonds.

Débat :

De manière générale, le compromis esquissé est salué.

Une série de questions concernant l'accord exposé sont soulevées par les membres de la commission parlementaire. Nonobstant les précisions supplémentaires fournies, il devient clair que certaines questions de détails, notamment en matière de stratégie promotionnelle, restent à régler.

¹ Voir procès-verbaux des réunions du 10 février 2010 et du 9 mars 2010.

Par rapport à la nécessité, à nouveau soulignée par plusieurs intervenants, d'une promotion commune de la région viticole luxembourgeoise, la répartition du budget promotionnel en postes séparés est vue d'un œil plus critique. Il est toutefois donné à considérer que ces sommes seront toutes investies dans la promotion et via les comptes individuels de manière plus ciblée. Le Fonds dispose de 930.000 euros (l'Etat en contribue 580.000 euros, le secteur 340.000 euros) dont 235.000 euros (un quart) sont dépensés en frais administratifs. La somme qui sera imputée sur les trois comptes promotionnels des groupements de producteurs représentera 232.000 euros. La répartition se fera en fonction de leur contribution effective au Fonds (157.000 Vinsmoselle, 46.000 OPVI, 29.250 Négoce). Il est souligné que les dépenses réalisées via lesdits comptes promotionnels spécifiques seront contrôlées et devront s'opérer en toute transparence. Le budget qui restera à disposition d'une promotion commune sera de 463.000 euros.²

Certains intervenants s'interrogent sur l'emploi effectif dudit budget promotionnel commun restant. Il est concédé que ce budget particulier ne permettra pas de simples mais coûteuses campagnes publicitaires à intervalles réguliers via les mass-médias dont le résultat en termes de coûts-avantages est douteux. La nouvelle situation exigera des campagnes mieux réfléchies et une série d'activités sauront être développées ou réalisées à un coût moindre tout en obtenant le même effet en termes d'augmentation des ventes comme le *Wäikues*, la fête des vins et crémants, l'emploi de désignations internationalement connues (Schengen), etc.. Dorénavant, une analyse critique de l'utilité des différentes actions promotionnelles s'imposerait à chaque fois. Dans l'ensemble toutefois, la nouvelle donne serait susceptible d'augmenter l'efficacité du budget promotionnel global investi.

Même si le marché le plus lucratif des viticulteurs luxembourgeois est le marché national, il n'en demeure pas moins que la moitié environ de la production est et doit être exportée. Afin de défendre voire d'étendre ces parts de marché à l'étranger, une communication constante sur ces marchés est cruciale, de sorte qu'un intervenant considère comme dérisoire le budget promotionnel qui restera susceptible d'être investi sur ces marchés étrangers. En appui de ses dires, l'orateur renvoie aux ordres de grandeur en cause. Ainsi, pour une seule action publicitaire durant une journée dans une ville belge 100.000 euros sont prévus. Le fait de n'avoir pas prescrit l'exclusivité pour les vins et crémants luxembourgeois à l'exploitant du restaurant du pavillon luxembourgeois à l'exposition universelle de Shanghai est critiqué comme une opportunité manquée dans ce contexte.³

La situation du marché communautaire viticole, actuellement caractérisée par une surproduction, est brièvement élucidée. Des constats/analyses concernant l'orientation stratégique de la production viticole luxembourgeoise dans ce marché commun sont largement réitérés et discutés.⁴ En conclusion, plusieurs intervenants estiment que le secteur s'est structurellement bien préparé pour affronter les défis à venir, la pression au niveau de l'offre exigerait toutefois des investissements plus importants au niveau de la promotion.

Des faiblesses dans l'étude du Service d'Economie rurale sur les revenus du secteur sont critiquées. Cette étude ne rendrait pas compte de la situation réelle des exploitations en général. L'échantillon des exploitations considérées serait trop hétérogène. L'importance des jetons versés aux entreprises viticoles est soulignée. Le montant global de cette forme d'aide publique est indiqué comme suit : 467.000 euros en 2009, 485.000 euros en 2010 et 595.000 euros qui seront versés en 2011.

² Chiffres arrondies

³ Voir explications à ce sujet du Commissaire général responsable (procès-verbal de la réunion du 22 février 2010, page 5)

⁴ Voir procès-verbaux des précédentes réunions à ce sujet (10 février et 9 mars 2010).

Un autre sujet plus amplement débattu est celui des frais administratifs du Fonds, jugés par certains comme exorbitants par rapport au budget total disponible. Un transfert de personnel administratif⁵ vers l'Institut Viti-Vinicole est suggéré dans ce contexte, l'Institut souhaitant recruter du personnel supplémentaire et devant se réorganiser. Cette suggestion rencontre un écho réticent de la part du Directeur de l'Institut, rappelant les missions de l'Institut et soulignant son besoin en personnel hautement qualifié dans les domaines spécifiques de l'œnologie et de la viticulture.

M. le Ministre considère la solidarité au sein du secteur viticole comme essentielle pour mieux résister et réagir aux conséquences de la crise économique qui pèsent sur les recettes du secteur et souligne non seulement l'utilité d'une promotion commune de la région viticole, mais également la nécessité d'exploiter davantage le potentiel économique et touristique de la région mosellane dans son ensemble. La création de synergies entre les différents acteurs et activités déjà présents dans la vallée mosellane favorisera une croissance durable et aidera à stabiliser les revenus des viticulteurs. Partant, il salue les initiatives qui vont dans ce sens et informe l'assistance qu'il présentera la semaine prochaine, lors d'une conférence de presse avec la Ministre responsable du secteur touristique, un concept visant à promouvoir l'œnotourisme. Il renvoie en outre aux possibilités qu'offrent les programmes mis en place dans le cadre du développement rural et cite en exemple des projets *Leader*.

Conclusion :

En conclusion, les trois groupements de producteurs sont appelés à coopérer dans un esprit constructif et à saisir de manière systématique les multiples occasions se présentant afin de promouvoir les produits de la viticulture luxembourgeoise.

Une réunion sur place dans les infrastructures de l'Institut Viti-Vinicole devrait permettre aux membres de la commission parlementaire à se faire une idée plus concrète des problèmes des exploitations viticoles ainsi que des missions de l'Institut.

Divers (demande d'entrevue / dossiers européens)

M. le Président informe la commission d'une **demande d'entrevue** de la Centrale paysanne luxembourgeoise (CPL).

Renvoyant à d'autres organisations et associations du secteur agricole susceptibles d'exprimer un pareil souhait, d'aucuns estiment opportun que la commission se dote d'une ligne de conduite face à pareilles demandes. En acquiesçant à cette demande, la commission risquerait de devoir multiplier pareilles réunions.

Le sujet proposé, « les problèmes et défis majeurs de tous genres auxquels l'agriculture se trouve actuellement confrontée », est jugé comme trop général, ne permettant pas aux membres de la commission de s'y préparer, ni de discuter un problème déterminé sérieusement en vue de lui apporter une solution. Les membres de la commission considèrent utile qu'une liste des sujets à débattre leur sera transmise au préalable dudit échange de vues. Deux dates à proposer pour cette réunion sont retenues. Le secrétaire de la commission invitera la CPL à préciser et à limiter les sujets qu'elle entend débattre.

Une réunion séparée sera convoquée pour l'examen des récents **dossiers européens** renvoyés à la commission.

⁵ Il est précisé qu'il ne s'agit pas de fonctionnaires.

Luxembourg, le 21 juillet 2010

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président,
Roger Negri